Monsieur Christian ESTROSI

 Député Maire de Nice

 Mairie de Nice

 5 Rue de l'Hôtel de Ville

 06364 NICE Cedex 4

N/Réf. : DT/SP n° 177/13 Nice, le 3 Juin 2013

Monsieur le Député Maire,

Alors que le projet de loi sur la refondation de l'Ecole doit être débattu en seconde lecture à l’Assemblée Nationale très prochainement, l’APF juge certaines modifications très insuffisantes.

Citons l’amendement adopté par la commission des Affaires Culturelles et de l'Education, inscrivant la formation à la scolarisation des élèves handicapés dans les missions des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ; cette « formation » n’est toujours pas une formation pratique des enseignants à une pédagogie adaptée selon l’avis de l’APF.

Pour rappel, la commission « éducation et scolarité » du CNCPH avait interpellé Martine Carillon Couvreur et Agnès Marie-Egyptienne en demandant ceci :

*Art. L721-2 : A l'alinéa 8 de cet article, après les mots : « la promotion de méthodes pédagogiques innovantes », insérer les mots «* ***de méthodes pédagogiques adaptées à l’enseignement des élèves aux besoins éducatifs particuliers*** *».*

Exposé des motifs : *Depuis la loi du 11 février 2005, tous les enseignants peuvent être amenés à scolariser dans leur classe un élève handicapé, le CNCPH considère donc comme indispensable qu’ils soient formés, dans le cadre de leur enseignement commun et non pas des enseignements spécifiques, à enseigner à ces élèves. En outre, utiliser des méthodes pédagogiques et des outils qui sont adaptés aux élèves handicapés afin qu’ils puissent avoir accès aux apprentissages permet à l’école de se rendre inclusive.*

Nous avons besoin de tout votre soutien pour introduire ce point dans la loi car les remontées de terrain montrent que les programmes sont en train d’être bouclés et les maquettes prévues ne comprennent aucun enseignement sur la pédagogie adaptée pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Dans cet espoir, nous vous prions de croire, Monsieur le Député Maire, en l’assurance de notre considération distinguée.

 Geneviève TELMON Denis TACCINI

 Représentante Départementale APF06 Directeur de Délégation Départementale